

24 septembre 2024

**NOTE DE SERVICE:** Exploitants de maisons de retraite et titulaires de permis

**DE :** Michèle Sanborn, sous-ministre adjointe  
Division des politiques, des programmes et des partenariats  
stratégiques  
Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité

**OBJET :** Préparation à la saison de maladies respiratoires de  
l'automne 2024

---

La présente vise à vous fournir des renseignements essentiels ainsi que des ressources actualisées pour vous aider à vous préparer à la prochaine saison de maladies respiratoires, cet automne.

Le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) continue de collaborer avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef (BMHC), santé publique, pour surveiller et évaluer le risque de maladies respiratoires dans les maisons de retraite à l'aube de la saison des maladies respiratoires 2024-2025. En date du 18 juillet, Santé publique Ontario (SPO) a fait passer à « modéré » le palier de risque d'infection à la COVID-19, notant une augmentation des infections dans la province, observée également à l'échelle nationale et internationale. À l'approche de la saison automnale et hivernale des virus respiratoires, le BMHC, santé publique, encourage les Ontariens, et en particulier les résidents des maisons de retraite, à demeurer en sécurité et à prévenir les visites inutiles à l'hôpital en se tenant au courant de tous les vaccins recommandés et en prenant les mesures préventives recommandées.

Compte tenu des deux dernières années caractérisées par la circulation concomitante de maladies respiratoires et d'éclotions, y compris la grippe (grippe), le virus respiratoire syncytial (VRS) et la COVID-19, le MSAA recommande aux titulaires de permis de revoir leurs programmes de prévention et de contrôle des infections (PCI) pour s'assurer qu'ils sont prêts pour la saison des maladies respiratoires.

Il est important que les maisons de retraite soient prêtes à prévenir une prévalence potentiellement plus élevée d'éclotions d'infections respiratoires cet automne et cet hiver et d'être en mesure de réagir. Cette note de service décrit les principales mesures à prendre pour assurer l'état de préparation.

## 1. Vaccination

Cet automne, l'Ontario poursuivra les programmes de vaccination contre les maladies respiratoires financés par le gouvernement, y compris le programme de vaccination contre le VRS, dont la portée inclut maintenant tous les résidents des maisons de retraite.

Les titulaires de permis sont fortement encouragés à promouvoir les vaccins contre la COVID-19, la grippe et le VRS ainsi que leurs avantages à tous les résidents, membres du personnel et visiteurs admissibles, conformément à leurs obligations en vertu de la Loi de 2010 sur les maisons de retraite (LMR). En ce qui concerne le vaccin contre la COVID-19, le ministère de la Santé (MS) recommande que les personnes présentant un risque accru, y compris les résidents des maisons de retraite, reçoivent une dose supplémentaire cet automne avec la nouvelle formulation du vaccin. Les détails sur la nouvelle formulation seront publiés en septembre. Les données probantes continuent de suggérer que l'infection ou l'immunité acquise par un vaccin diminue avec le temps. L'intervalle recommandé est de 6 mois à partir de la dernière dose ou de la dernière infection et l'intervalle minimal est de 3 mois.

Les trois vaccins peuvent être administrés conjointement, et leur disponibilité suit des délais analogues à ceux des saisons précédentes. Les titulaires de permis sont invités à planifier l'administration de leurs vaccins dès que possible.

### *Vaccin contre la COVID-19 et la grippe*

Les exploitants qui souhaitent administrer les vaccins de façon indépendante sont encouragés à collaborer avec leur bureau de santé publique pour obtenir du soutien à l'intégration de même que pour la finalisation du plan, l'entreposage des vaccins et les exigences liées à la manipulation. Les exploitants qui ne sont pas en mesure d'administrer les vaccins de façon indépendante devraient envisager d'autres méthodes, comme travailler avec un foyer de soins de longue durée situé au même endroit que la maison de retraite ou un fournisseur local (p. ex. pharmacie locale).

Si, après avoir envisagé ces ressources, votre maison de retraite demande du soutien pour administrer le vaccin contre la COVID-19 ou la grippe, veuillez communiquer avec votre bureau de santé publique local ou envoyer un courriel aux programmes de vaccination du ministère de la Santé à l'adresse [vaccine.program@ontario.ca](mailto:vaccine.program@ontario.ca).

### *Vaccin contre le VRS*

Les exploitants sont invités à communiquer avec leur bureau de santé publique local pour obtenir plus d'information sur le programme de vaccination contre le VRS.

### *Vaccin antipneumococcique*

En plus des vaccins contre les maladies respiratoires durant l'automne, le ministère de la Santé recommande aux résidents admissibles d'envisager le nouveau produit offert dans

le cadre du programme de vaccination contre le pneumocoque financé par le gouvernement.

### *Autres vaccins*

Vous trouverez des renseignements sur tous les vaccins recommandés et qui sont financés par le gouvernement dans la page intitulée Calendrier de vaccination systématique de l'Ontario.

## **2. Prévention et contrôle des infections (PCI)**

On rappelle aux titulaires de permis leurs obligations en vertu de la LMR et du Règlement de s'assurer que des plans de sécurité sont en place, y compris un programme de PCI, pour gérer les éclosions virales. Parallèlement à la vaccination, il est essentiel de respecter les pratiques fondamentales de PCI, y compris la formation du personnel et des bénévoles en matière de PCI et les renseignements sur la façon de réduire l'incidence des maladies infectieuses chez les résidents et les familles, afin d'atténuer le risque d'éclosions et de propagation de maladies respiratoires.

Outre les exigences de la LMR, le BMHC, santé publique, a publié une note de service actualisée à l'intention de l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR) en avril 2024, recommandant aux maisons de retraite de suivre les directives énoncées ci-dessous :

- Recommandations pour la prévention et le contrôle des éclosions dans les établissements et les lieux d'hébergement collectifs;
- Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité – Document d'orientation sur la COVID-19 : Maisons de retraite en Ontario.

Les maisons de retraite pourraient également envisager d'utiliser les ressources suivantes pour appuyer la mise en œuvre de la PCI :

- Épidémies d'infections respiratoires dans les établissements et les hôpitaux publics pour obtenir des renseignements précis sur les maladies respiratoires.
- Liste de vérification des pratiques de PCI pour les foyers de soins de longue durée et maisons de retraite pour aider les personnes à effectuer des évaluations IPAC liées à la COVID-19.
- Outil d'auto-évaluation de l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR) – en anglais, pour évaluer l'état de préparation à prévenir une éclosion de COVID-19 ou à y réagir efficacement.
- Processus de vérification par observation du rendement de nettoyages de l'environnement pour aider le personnel à appliquer les pratiques exemplaires de PCI lors du nettoyage des espaces des résidents.

D'autres outils de PCI pour vous soutenir dans la mobilisation des résidents et des familles sont fournis à l'annexe A.

Les maisons de retraite qui ont besoin d'un soutien supplémentaire en matière de PCI sont invitées à communiquer avec leur centre de PCI à l'adresse [IPACHubs@ontario.ca](mailto:IPACHubs@ontario.ca).

### **3. Traitements antiviraux**

Les titulaires de permis sont fortement encouragés à informer les résidents sur l'accès à des traitements antiviraux, y compris Paxlovid et Remdesivir (pour la COVID-19) et Oseltamivir et Zanamivir (pour la grippe). Santé Ontario indique que les antiviraux peuvent offrir une protection accrue et limiter la gravité de la maladie lorsqu'ils sont pris tôt au cours d'une infection. Les personnes de 65 ans et plus font partie des groupes à risque élevé qui peuvent être testés et évalués pour des traitements antiviraux contre la COVID-19, car elles présentent un risque plus élevé de subir des conséquences graves en contractant la COVID-19.

Les résidents peuvent appeler ConnexionSanté Ontario en composant le 811 ou le 1 866 797-0007 (ATS sans frais) pour obtenir de plus amples renseignements sur les traitements antiviraux, le service d'aide ou l'admissibilité aux options de soins virtuels.

### **4. Accès aux fournitures d'urgence d'équipement de protection individuelle (ÉPI) et vérification des fournitures**

Le Portail d'approvisionnement en ÉPI (PAP) continuera de faciliter les commandes de fournitures d'urgence d'ÉPI (sauf les trousse de prélèvement PCR), cet automne et cet hiver. Les titulaires de permis doivent vérifier qu'ils disposent de fournitures d'ÉPI adéquates et vérifier régulièrement les dates d'expiration. Les exploitants peuvent choisir d'utiliser le calculateur du taux d'utilisation d'ÉPI (en anglais) pour planifier et garder un suivi de leur stock d'ÉPI.

L'outil de commande PAP offre un accès en ligne efficace pour passer rapidement des commandes récurrentes, changer de produits ou passer de nouvelles commandes, ainsi que pour le suivi des expéditions en temps réel. Les maisons de retraite nouvellement agréées qui souhaitent s'inscrire doivent communiquer avec [SCO.Supplies@ontario.ca](mailto:SCO.Supplies@ontario.ca).

Bien que les stocks restants de tests antigéniques rapides puissent être utilisés pour soutenir les maisons de retraite, les tests que l'on recommande et privilégie pour les résidents atteints d'une maladie respiratoire aiguë sont les tests de réaction en chaîne par polymérase (PCR).

### **5. Planification d'urgence et des solutions de rechange en matière de dotation**

On s'attend à ce que la prochaine saison de maladies respiratoires d'automne et d'hiver ait une incidence sur la capacité en matière de ressources humaines dans les maisons de retraite. Les exploitants doivent examiner leurs plans d'urgence en matière de dotation et rappeler au personnel l'importance de rester à la maison en cas de maladie. Les principales considérations relatives à la planification d'urgence du personnel sont disponibles dans l'outil d'auto-évaluation de l'ORMR.

## 6. Webinaire sur la préparation à l'automne

Comme pour les années précédentes, le MSAA organisera un webinaire en collaboration avec l'Ontario Retirement Communities Association (ORCA) sur la préparation aux saisons de maladies respiratoires. Les détails du webinaire seront communiqués par l'entremise de l'ORMR et de l'ORCA.

Comme toujours, je vous remercie de vos efforts pour assurer le bon fonctionnement des maisons de retraite, tout en protégeant la sécurité et le bien-être des résidents et du personnel. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe à l'adresse [RHinquiries@ontario.ca](mailto:RHinquiries@ontario.ca).

Cordialement,

*Document original signé par*

Michèle Sanborn

Cc : Melissa Thomson, sous-ministre, ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité  
Dre Michelle Murti, médecin hygiéniste en chef adjointe, Bureau du médecin hygiéniste en chef  
Jay O'Neill, directeur général et greffier, Office de réglementation des maisons de retraite  
Cathy Hecimovich, directrice générale, Ontario Retirement Communities Association  
Lisa Levin, directrice générale, AdvantAge Ontario

## Annexe A – RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE DE PCI

- Pratiques exemplaires en PCI de SPO offrant les plus récents documents sur les pratiques exemplaires.
- Ne transmettez pas votre toux pour soutenir les pratiques exemplaires de l'étiquette respiratoire.
- Comment se désinfecter les mains / Comment se laver les mains pour soutenir les pratiques exemplaires en matière d'hygiène des mains.
- Pictogrammes et cartes à fente pour les précautions supplémentaires pour aider à transmettre des messages visuels à propos de l'utilisation de l'ÉPI et des précautions supplémentaires.
- Ressources de sensibilisation à la vaccination contre la grippe et affiche (ciblant les personnes de 65 ans et plus).
- COVID-19 – Ressources de sensibilisation et de promotion d'Immunisation Canada.
- Virus respiratoire syncytial – Ressources de sensibilisation et de promotion d'Immunisation Canada.